

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 340

Artikel: Combler d'urgence le vide des statistiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comblent d'urgence le vide des statistiques

Le paradoxe était connu depuis longtemps : la Suisse, pays des banques et de la précision, restait un des Etats industriels les plus sous-développés en matière de statistiques nationales. Le paradoxe était connu, mais il prend une dimension tout autre, très inquiétante, en ces mois où les difficultés économiques imposeraient de pouvoir, non seulement faire le compte avec précision de la situation (chômage), mais aussi d'engager sur des bases solides un plan de redressement à court, moyen et long terme.

Entrer dans plus de détails, c'est découvrir à chaque pas des vides béants, un « flou » dont on saisit parfaitement qu'il fait l'affaire depuis longtemps des adversaires du changement. Pas de comptabilité nationale... et l'effort à ce chapitre n'est, semble-t-il pas prêt d'être repris (avec tous les alibis imaginables, dont le moins souvent agité n'est pas le manque de personnel) ! Une loi sur les statistiques qui date de plus d'un siècle... et dont la révision n'est pas même classée parmi les urgences fédérales !

On n'en finirait pas de souligner des carences, toutes plus graves les unes que les autres, et qui se traduisent notamment année après année par des blancs impressionnants dans les comptes rendus des experts européens de l'OCDE, par l'impossibilité, à la plupart des chapitres importants de l'économie et de la vie sociale, de tenir des comparaisons valables avec nos voisins.

Dès l'abord, il s'agit bien sûr de fonder la réflexion à ce sujet sur le plan politique. Ce sous-développement n'est pas un hasard. Si des statistiques bien tenues et solidement structurées peuvent être un instrument incomparable de gestion, leur manque laisse manifestement les coudées franches aux groupes de pression qui se partagent le pouvoir. A cela s'ajoute que la mise sur pied d'un système statistique exige une certaine transparence de l'industrie privée notamment, transpa-

rence dont on est loin, tant le confidentialisme est encore une des constantes du développement dans notre pays.

Mais, dira-t-on, n'a-t-on pas accumulé tout de même quantité de données depuis des années,

Dans son arrêté relatif à l'organisation de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat arrête notamment à l'article premier (13 janvier 1971) :

L'Office de statistique a pour mission de normaliser le recueil des informations et de faciliter le traitement et l'interprétation des statistiques utiles à l'ensemble des départements. Il est notamment chargé des tâches suivantes :

— *l'analyse systématique du contenu, de la forme et des liaisons fonctionnelles des principaux fichiers de l'administration cantonale, y compris l'ordre judiciaire ;*

— *le dépouillement et l'analyse d'informations brutes, le rassemblement des statistiques existantes dans les services de l'administration cantonale, dans les publications démographiques, économiques et sociales ;*

— *l'élaboration de recherches particulières ou complémentaires dans le but d'obtenir des éléments, non disponibles actuellement, nécessaires à la prise de décisions du Conseil d'Etat et des départements ;*

— *les regroupements éventuel de personnes s'occupant d'études fondées sur des statistiques ;*

— *les mesures de coordination relatives au traitement des informations, à la recherche et à la prospective ;*

— *l'exécution des études d'intérêt public confiées, et éventuellement rémunérées, par d'autres administrations publiques ou organisations privées.*

aux niveaux fédéral, cantonal, communal ou universitaire de Genève à Schaffhouse ? Certes, mais ces données sont rarement devenues des informations... Le recueil pragmatique et la production

éparpillée de chiffres bruts en provenance de multiples sources ne répond pas à la notion de système ; par système, on entendra ici un ensemble cohérent et ordonné de concepts et de relations, qui rendront plus facile et plus utile l'étude de la réalité sociale, économique et culturelle, dans l'espace et dans le temps.

On voit aisément que l'existence d'un tel système conditionne l'exploitation des données recueillies. La notion de système implique une structure. Or il n'y a pas (encore ?) une statistique structurée en Suisse ; il existe des statistiques parcellaires, juxtaposées, discontinues, souvent non coordonnées (doublets et triplets), parfois fondées sur des critères désuets, en retard sur les événements, donc inadéquates. Il y a des contenus, il faudrait d'abord un contenant logique !

On a assez dit que, au niveau international, une harmonisation de la statistique se faisait de plus en plus nécessaire. A plus forte raison doit-on admettre que l'élaboration d'un système d'information est indispensable dans un Etat organisé comme la Suisse ; c'est la condition « sine qua non », le directeur de l'Office de statistique vaudois, Pierre Gilliand, l'a souvent rappelé, de saisie, de traitement et de production des chiffres bruts :

— « comparables et interprétables pour l'ensemble helvétique et ses parties, les cantons et les communes »,

— « utilisables pour les administrations et les entreprises publiques ou privées »,

— « aptes à être pris en considération par les autorités politiques pour forger des décisions ». On l'a vu, les résistances à une telle organisation existent ; et elles ne sont nullement négligeables puisqu'elles ont abouti à l'état de sous-développement dans lequel se trouve notre pays aujourd'hui. On peut cependant là, toujours avec Pierre Gilliand, revenir à des définitions plus générales et souligner que « l'instrument statistique doit rester d'abord au service de la gestion économique et sociale » pour un office public spécialisé en la matière. Ce sur la base d'un constat relatif

vement simple et qui pourrait être une base de travail : « en tout cas, la statistique a un avantage : elle se fonde sur des faits observables et quantifiables ; par des procédés ingénieux, on parvient même à quantifier certains aspects qualitatifs et à les introduire dans des modèles d'analyse ; mais c'est aussitôt souligner que les disciplines de l'économie, de la sociologie, de la démographie, ne peuvent pas se passer de critères de valeurs ; cette porte ouverte à la subjectivité n'exclut point les mesures objectives dans les domaines que l'on appellera de préférence « économétrie », « sociométrie », « démométrie » ; la statistique ne supprime pas l'intuition et le bon sens ; au contraire, elle les stimule ; elle prépare le jugement ; et comme il est impossible d'empêcher toute interférence entre faits et valeurs, la statistique requiert de toute évidence rigueur et honnêteté intellectuelle » (voir aussi l'annexe ci-contre).

Venons-en maintenant au plan d'urgence !

Plus un office cantonal s'intègre au système fédéral en l'utilisant pleinement, plus il pourra s'occuper des particularismes de son canton et de ses régions. Si la tâche d'organisateur des principales données et de fournisseur des informations de base est du ressort fédéral, le canton peut utiliser les séries statistiques, les valoriser par des analyses, par des recherches ponctuelles et par un effort d'interprétation. Il pourrait ainsi mieux satisfaire les besoins considérables d'informations cohérentes et la demande d'apports statistiques adaptés aux nécessités de la décision et du passage à l'application pratique.

La définition d'un système d'information statistique et l'établissement d'un programme de travaux relève du niveau fédéral, du Bureau fédéral de statistique en premier lieu, dans la perspective de coordination internationale. La mise en place d'un réseau cohérent est urgente ; sinon, on assistera à la multiplication des opérations statistiques, car la pression des besoins régionaux suscite des forces centrifuges, particulièrement marquées dans le système décentralisé de la Confédération

helvétique. Il y a un défi, qu'il faut relever, par un investissement en hommes : un effort spécial, en raison précisément de la conjoncture économique défavorable, doit être fourni. Il serait sérieux d'adopter à cet égard une stratégie à long terme ; la première phase serait de constituer une équipe fortement motivée d'une dizaine de personnes qui, à plein temps et en contact étroit avec les milieux intéressés, mettraient sur pied, dans le délai de deux ans, le système d'information statistique indispensable !

ANNEXE

Définitions

En introduction au rapport (paru en août 1974) intitulé « Population active et perspectives démographiques — Canton de Vaud 1888 - 1970 - 2000 », Pierre Gilliland, directeur de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud, situait brièvement le sens et l'utilité de la « statistique ». Ci-dessous quelques extraits de ce texte, en guise de points de repères pour le travail qui reste à faire dans ce domaine tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal¹ :

« La statistique, dont le sens et l'utilité sont souvent mal compris, n'est pas un but en soi. Elle est un moyen utilisé pour connaître et comprendre, pour atteindre des fins. Moyen de connaissance scientifique, elle débouche sur la préparation des décisions, et donc sur des applications pratiques ». Or à tous les niveaux, les difficultés de gestion de notre société se sont accrues :

« Parmi les faits, objets de connaissance par une

¹ Entre temps a paru au même Office de statistiques vaudois, parmi d'autres opuscules, un travail (août 1975) intitulé « Autorités vaudoises, 1803-1974 » qui illustre de façon étonnante le pouvoir de suggestion des statistiques, et qui en tout cas donne une première image précise du « quadrillage bourgeois » de l'officialité vaudoise dont nous avons récemment relevé l'importance à propos de l'élection du socialiste Morier-Genoud au Conseil des Etats.

appréhension qualitative (intuition, jugement) et quantitative (la méthode statistique et les techniques informatiques) figure l'infrastructure (habitat, voies de circulation, lieux de travail, etc...). Cette infrastructure matérielle est animée par la population qui, avec ses caractéristiques, est l'objet, le centre et la fin de l'action socio-politique. La population tend à un but global ; on peut le définir, quoique en termes vagues, comme la prospérité et le bien-être physique et psychique dans un système équilibré. C'est le but que fixe la Constitution fédérale de la Suisse dans ses articles 2 et 31 bis.

« Ce but global peut être précisé en définissant des buts sectoriels ou objectifs : ainsi, l'instruction, le bien-être matériel, la satisfaction intellectuelle dans l'occupation de son temps et de ses loisirs, la santé, la sécurité publique, la protection de la sphère privée et, au sens large, la collaboration internationale. Ce sont là encore des aspirations.

« Par quel moyen y parvenir ? En définissant des politiques structurelles et conjoncturelles de l'enseignement, de l'emploi, du logement, de l'appareil économique considéré dans ses secteurs d'activité et selon les régions, de santé et d'hygiène, de mesures de prévoyance sociale et d'assistance, de justice et police, etc...

« Ces politiques sont des moyens pour atteindre des objectifs fixés. Elles deviennent vraiment concrètes et prennent un contenu dans la mesure où elles sont alimentées par des actions correctrices ou transformatrices. (...)

« Les options économiques ne sont pas dissociables des aspirations psycho-sociales. Les options sociales ne sont pas dissociables de l'état de l'économie, de l'importance des ressources disponibles ou prévisibles et des contraintes qu'elles engendrent.

« Cela suppose une confrontation des objectifs, l'établissement des priorités parmi les besoins bien compris de la population, et une coordination qui amène à redéfinir les moyens et les politiques par un « processus en boucle ».